

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00767 Numéro SIREN : 490 172 376 Nom ou dénomination : BRISSAC DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2019 sous le numéro de dépôt 9306

Greffe du tribunal de commerce d'Angers



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 31/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9306

Déposant :

Nom/dénomination : BRISSAC DISTRIBUTION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 490 172 376

N° gestion : 2008 B 00767



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

BRISSAC DISTRIBUTION

Parc d'Activités Les Fontenelles
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

S.A.S. au capital de 50 000 €
R.C.S. ANGERS 490 172 376

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019

Comptes certifiés conformes

M. Philippe ZAMMATTA

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



MMet



MM. L.



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 16/10/2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. BRISSAC DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Février 2018 au 31 Janvier 2019**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	14 320 621 €
■ Chiffre d'affaires	34 239 000 €
■ Bénéfice net comptable	315 250 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 02/05/2019

Rodrigue THIBERGE

Christian PALVADEAU

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

cva@cvaexperts.fr



6, avenue Jacques Cartier. 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700. RCS Nantes 330 356 700. Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	16 688 826	7 178 412	9 510 414	9 289 479
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	248 921	196 211	52 710	50 110
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	203 921	196 211	7 710	5 110
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 975 930	6 982 200	8 993 729	8 779 445
TERRAINS	1 514 706	62 929	1 451 777	1 206 937
CONSTRUCTIONS	10 670 355	4 182 285	6 488 069	5 920 994
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 431 987	1 920 256	511 731	419 207
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 333 630	816 729	516 901	516 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25 251		25 251	716 179
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	463 974		463 974	459 923
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	302 451		302 451	302 451
TITRES IMMOBILISES DIVERS	81 478		81 478	79 082
PRETS	74 941		74 941	73 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 816 821	6 614	4 810 207	4 066 148
STOCKS ET EN-COURS	2 677 591		2 677 591	2 580 679
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	15 483		15 483	8 674
MARCHANDISES	2 662 107		2 662 107	2 572 005
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 356 882	6 614	1 350 268	860 605
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 221	6 614	299 607	130 743
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 050 661		1 050 661	729 861
CREANCES DIVERSES (3)	446 974		446 974	267 496
DISPONIBILITES	243 005		243 005	253 002
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	92 367		92 367	104 365
TOTAL GENERAL	21 505 648	7 185 026	14 320 621	13 355 628
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			2 284	2 378
(3) Dont à plus d'un an				



Manet



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 700 824	1 475 573
CAPITAL	50 000	50 000
RESERVES	1 335 573	988 248
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	1 330 573	983 248
RESULTAT DE L'EXERCICE	315 250	437 325
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 700 824</i>	<i>1 475 573</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	68 900	
PROVISIONS POUR RISQUES	68 900	
DETTES (1)	12 550 897	11 880 055
DETTES FINANCIERES (2)	9 062 003	8 474 562
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	9 044 824	8 457 383
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	17 179	17 179
DETTES D'EXPLOITATION	3 251 004	3 243 761
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 241 635	2 276 859
DETTES FISCALES ET SOCIALES	979 312	870 936
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	30 057	95 965
DETTES DIVERSES	229 160	153 002
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	227 395	152 554
AUTRES DETTES DIVERSES	1 764	448
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 728	8 728
TOTAL GENERAL	14 320 621	13 355 628
(1) Dont à plus d'un an	4 790 013	5 047 358
Dont à moins d'un an	7 760 884	6 832 696
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 176 223	2 457 809



Manet



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	34 474 730	32 844 180
VENTES DE MARCHANDISES	33 911 314	32 129 057
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	327 685	393 898
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	34 239 000	32 522 955
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 557	41 101
REPRISES SUR PROVISIONS		58 086
TRANSFERTS DE CHARGES	83 548	56 861
AUTRES PRODUITS	134 624	165 174
CHARGES D'EXPLOITATION	34 100 521	31 941 314
ACHATS DE MARCHANDISES	27 929 131	26 532 560
VARIATION DES STOCKS	(90 102)	(221 436)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3 228	(13 409)
VARIATION DES STOCKS	(6 809)	414
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 158 214	1 890 863
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	449 952	439 525
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 183 860	2 052 428
CHARGES SOCIALES	550 079	544 925
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	845 913	708 251
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	2 531	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	68 900	
AUTRES CHARGES	5 620	7 189
RESULTAT D'EXPLOITATION	374 209	902 865
PRODUITS FINANCIERS	3 607	1 173
PARTICIPATIONS	3 044	706
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	563	466
CHARGES FINANCIERES	138 576	188 093
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	138 576	188 093
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
RESULTAT FINANCIER	(134 968)	(186 920)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	239 240	715 945



Manet



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	432 201	123
SUR OPERATIONS DE GESTION	170 357	123
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	261 843	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 030	10 712
SUR OPERATIONS DE GESTION	28	9 058
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	241 002	1 654
RESULTAT EXCEPTIONNEL	191 170	(10 589)
PARTICIPATION DES SALARIES	109 000	128 870
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 160	139 161
<i>Total des produits</i>	<i>34 910 539</i>	<i>32 845 476</i>
<i>Total des charges</i>	<i>34 595 288</i>	<i>32 408 151</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	315 250	437 325
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	30 374	29 294
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		



Manet

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 1 298 k€ et ont été financés par emprunts bancaires à hauteur de 907 k€, par un lease-back pour 262 k€ et le solde par autofinancement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	7 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 12 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Fonds commercial

* Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	244 101	12 398	7 577	248 922
Immobilisations corporelles	14 941 001	1 291 402	256 472	15 975 931
Immobilisations financières - titres	80 082	2 396		82 479
Immobilisations financières - créances	379 841	4 684	3 029	381 496
	15 645 026	1 310 880	267 078	16 688 827

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	193 990	3 849	1 628	196 212
Immobilisations corporelles	6 161 555	842 065	21 419	6 982 201
	6 355 546	845 914 (*)	23 047	7 178 412

(*) Dont dotation : . linéaire
 . dégressive
 . exceptionnelle

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		68 900		68 900
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	4 083	2 531		6 614
	4 083	71 431 (*)	(*)	75 514
(*) Dont :		71 431		
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond :

- D'une part à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 60 k€,
- D'autre part à un risque de non utilisation des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et s'élevant à 8.9 k€ à la clôture de l'exercice.

Biens pris en crédit-bail	MOBILIER
Valeur des biens	
Valeur d'origine	426 469
Dotation aux amortissements théoriques	45 956
Cumul des amortissements théoriques	84 757
Valeur nettes	341 712
Redevances	
Afférentes à l'exercice	30 374
Cumulées	57 269
Restant à payer:	
. à mois d'un an	61 494
. de un à cinq ans	196 093
. à plus de cinq ans	62 210
. total	319 797
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	61 302

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	381 496	2 285	379 211
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 356 882	1 356 882	
Créances diverses	446 975	446 975	
Charges constatées d'avance	92 368	92 368	
	2 277 720	1 898 510	379 211

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	3 177 992	3 177 992		
Emprunts bancaires (1)	5 866 833	1 076 820	3 981 315	808 698
Emprunts & dettes financières divers (2)	17 179	17 179		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	3 251 005	3 251 005		
Dettes diverses	229 161	229 161		
Produits constatés d'avance	8 729	8 729		
	12 550 898	7 760 884	3 981 315	808 698

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 768
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	907 185
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 038 005
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	-

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	18 974 135
- Drive	3 060 830
- Station-service	12 204 035
	34 239 000

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	4
- Agents de maîtrise	10
- Employés	76
	90

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 118 865 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 108 852 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement assurance CARPA	0	112 385
Remboursement TICFE	0	26 315
Autres produits exceptionnels	0	31 658
Cession immobilisations incorporelles	5 949	7 577
Cession immobilisations corporelles	235 053	254 266
Pénalités	28	0
	241 030	432 201

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	26 316
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	82 684
	109 000

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, diminuée des crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-2 173
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	8 333
	6 160

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	26 882
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	7 979

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 5 720 074 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	100 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	58 867	58 867
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (cadres : 44%, agents de maîtrise : 43%, employés : 25%) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 56 000 €

Entreprises liées

Participations	1 000
Créances rattachées à des participations	302 451
Créances diverses	94 000

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Filiales & participations entre 10 et 50 %

Capital	7 000
Capitaux propres autres que le capital	-747 579
Quote-part du capital détenu	14.29%
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	396 451
Cautions & avals donnés	100 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	319 257
Résultat du dernier exercice clos	143 912
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Manet

BRISSAC DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : Parc d'Activité des Fontenelles – BRISSAC QUINCE
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE
490 172 376 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 19 JUILLET 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 315 250,99 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 315 250,99 euros

En totalité au compte "Autres réserves" 315 250,99 euros
Compte tenu de la distribution exceptionnelle de 90 000 euros prélevée sur le compte « Autres réserves », décidée par la collectivité des associés en date du 2 mai 2019 ledit compte s'élève ainsi à 1 555 824,29 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2016	/	10 000	/	/
31/01/2017	/	10 000	/	/
31/01/2018	/	10 000	/	/
19/04/2018*	90 000 €	10 000	89 928 €	72 €
02/05/2019*	90 000 €	10 000	89 928 €	72 €

*Distributions exceptionnelles

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 juillet 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. ZAMMATTIO Philippe

M. Philippe ZAMMATTIO

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €uros
Siège social : Parc d'activités des Fontanelles
49320 BRISSAC QUINCE

RCS ANGERS 490 172 376

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 janvier 2019

Siège social : 5 rue Albert Londres – BP 20303 – 44303 NANTES CEDEX 3
S.A. au capital de 40 000 euros – RCS Nantes 334 039 500 – Société de Commissariat aux Comptes

BRISSAC DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €uros

Siège social : Parc d'activités des Fontanelles

49320 BRISSAC QUINCE

RCS ANGERS 490 172 376

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

A l'Assemblée Générale de la société BRISSAC DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRISSAC DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société BRISSAC DISTRIBUTION à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe des comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société BRISSAC DISTRIBUTION à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 4 juillet 2019

Le Commissaire aux comptes
SACOPAL


Vincent PIERRE

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2019

BRISSAC DISTRIBUTION



MMa



MM.



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	16 688 826	7 178 412	9 510 414	9 289 479
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	248 921	196 211	52 710	50 110
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	203 921	196 211	7 710	5 110
FONDS COMMERCIAL (1)	45 000		45 000	45 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 975 930	6 982 200	8 993 729	8 779 445
TERRAINS	1 514 706	62 929	1 451 777	1 206 937
CONSTRUCTIONS	10 670 355	4 182 285	6 488 069	5 920 994
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	2 431 987	1 920 256	511 731	419 207
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 333 630	816 729	516 901	516 125
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	25 251		25 251	716 179
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	463 974		463 974	459 923
PARTICIPATIONS	1 000		1 000	1 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	302 451		302 451	302 451
TITRES IMMOBILISES DIVERS	81 478		81 478	79 082
PRETS	74 941		74 941	73 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	4 103		4 103	4 103
ACTIF CIRCULANT	4 816 821	6 614	4 810 207	4 066 148
STOCKS ET EN-COURS	2 677 591		2 677 591	2 580 679
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	15 483		15 483	8 674
MARCHANDISES	2 662 107		2 662 107	2 572 005
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 356 882	6 614	1 350 268	860 605
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	306 221	6 614	299 607	130 743
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 050 661		1 050 661	729 861
CREANCES DIVERSES (3)	446 974		446 974	267 496
DISPONIBILITES	243 005		243 005	253 002
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	92 367		92 367	104 365
TOTAL GENERAL	21 505 648	7 185 026	14 320 621	13 355 628
(1) Dont droit au bail			45 000	45 000
(2) Dont à moins d'un an			2 284	2 378
(3) Dont à plus d'un an				



Manet



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	1 700 824	1 475 573
CAPITAL	50 000	50 000
RESERVES	1 335 573	988 248
RESERVE LEGALE	5 000	5 000
AUTRES RESERVES	1 330 573	983 248
RESULTAT DE L'EXERCICE	315 250	437 325
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>1 700 824</i>	<i>1 475 573</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	68 900	
PROVISIONS POUR RISQUES	68 900	
DETTES (1)	12 550 897	11 880 055
DETTES FINANCIERES (2)	9 062 003	8 474 562
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	9 044 824	8 457 383
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	17 179	17 179
DETTES D'EXPLOITATION	3 251 004	3 243 761
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 241 635	2 276 859
DETTES FISCALES ET SOCIALES	979 312	870 936
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	30 057	95 965
DETTES DIVERSES	229 160	153 002
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	227 395	152 554
AUTRES DETTES DIVERSES	1 764	448
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	8 728	8 728
TOTAL GENERAL	14 320 621	13 355 628
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	4 790 013 7 760 884	5 047 358 6 832 696
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	3 176 223	2 457 809



Mane



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	34 474 730	32 844 180
VENTES DE MARCHANDISES	33 911 314	32 129 057
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	327 685	393 898
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	34 239 000	32 522 955
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	17 557	41 101
REPRISES SUR PROVISIONS		58 086
TRANSFERTS DE CHARGES	83 548	56 861
AUTRES PRODUITS	134 624	165 174
CHARGES D'EXPLOITATION	34 100 521	31 941 314
ACHATS DE MARCHANDISES	27 929 131	26 532 560
VARIATION DES STOCKS	(90 102)	(221 436)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3 228	(13 409)
VARIATION DES STOCKS	(6 809)	414
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	2 158 214	1 890 863
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	449 952	439 525
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 183 860	2 052 428
CHARGES SOCIALES	550 079	544 925
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	845 913	708 251
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	2 531	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	68 900	
AUTRES CHARGES	5 620	7 189
RESULTAT D'EXPLOITATION	374 209	902 365
PRODUITS FINANCIERS	3 607	1 173
PARTICIPATIONS	3 044	706
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	563	466
CHARGES FINANCIERES	138 576	188 093
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	138 576	188 093
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
RESULTAT FINANCIER	(134 968)	(186 920)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	239 240	715 945

SACOPAL
Commissaires aux Comptes



Manet



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/19 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/18 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	432 201	123
SUR OPERATIONS DE GESTION	170 357	123
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	261 843	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	241 030	10 712
SUR OPERATIONS DE GESTION	28	9 058
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	241 002	1 654
RESULTAT EXCEPTIONNEL	191 170	(10 589)
PARTICIPATION DES SALAIRES	109 000	128 870
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 160	139 161
<i>Total des produits</i>	<i>34 910 539</i>	<i>32 845 476</i>
<i>Total des charges</i>	<i>34 595 288</i>	<i>32 408 151</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	315 250	437 325
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	30 374	29 294
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

SACOPAL
Commissaires aux Comptes



MM. Nat.

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 1 298 k€ et ont été financés par emprunts bancaires à hauteur de 907 k€, par un lease-back pour 262 k€ et le solde par autofinancement.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le droit au bail est inscrit pour sa valeur d'acquisition, il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 ans	- Matériel d'exploitation :	4 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	7 à 10 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	5 à 12 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 10 000 actions de 5 euros.

Fonds commercial

* Droit au bail	Acquisition le 18/01/2017	45 000
-----------------	---------------------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	244 101	12 398	7 577	248 922
Immobilisations corporelles	14 941 001	1 291 402	256 472	15 975 931
Immobilisations financières - titres	80 082	2 396		82 479
Immobilisations financières - créances	379 841	4 684	3 029	381 496
	15 645 026	1 310 880	267 078	16 688 827

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	193 990	3 849	1 628	196 212
Immobilisations corporelles	6 161 555	842 065	21 419	6 982 201
	6 355 546	845 914 (*)	23 047	7 178 412

(*) Dont dotation : . linéaire
 . dégressive
 . exceptionnelle

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges		68 900		68 900
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	4 083	2 531		6 614
	4 083	71 431 (*)	(*)	75 514
(*) Dont :		71 431		
. exploitation				
. financier				
. exceptionnel				

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond :

- D'une part à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 60 k€,
- D'autre part à un risque de non utilisation des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et s'élevant à 8.9 k€ à la clôture de l'exercice.

Biens pris en crédit-bail	MOBILIER
Valeur des biens	
Valeur d'origine	426 469
Dotation aux amortissements théoriques	45 956
Cumul des amortissements théoriques	84 757
Valeur nettes	341 712
Redevances	
Afférentes à l'exercice	30 374
Cumulées	57 269
Restant à payer:	
. à mois d'un an	61 494
. de un à cinq ans	196 093
. à plus de cinq ans	62 210
. total	319 797
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	61 302

SACOPAL
Commissaires aux Comptes

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	381 496	2 285	379 211
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	1 356 882	1 356 882	
Créances diverses	446 975	446 975	
Charges constatées d'avance	92 368	92 368	
	2 277 720	1 898 510	379 211

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	3 177 992	3 177 992		
Emprunts bancaires (1)	5 866 833	1 076 820	3 981 315	808 698
Emprunts & dettes financières divers (2)	17 179	17 179		
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	3 251 005	3 251 005		
Dettes diverses	229 161	229 161		
Produits constatés d'avance	8 729	8 729		
	12 550 898	7 760 884	3 981 315	808 698

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 1 768

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 907 185

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 038 005

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales -

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	18 974 135
- Drive	3 060 830
- Station-service	12 204 035
	<u>34 239 000</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	4
- Agents de maîtrise	10
- Employés	76
	<u>90</u>

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2017, qui s'élève à 118 865 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement.

Pour les salaires versés en 2018, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 108 852 €.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Remboursement assurance CARPA	0	112 385
Remboursement TICFE	0	26 315
Autres produits exceptionnels	0	31 658
Cession immobilisations incorporelles	5 949	7 577
Cession immobilisations corporelles	235 053	254 266
Pénalités	28	0
	241 030	432 201

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	26 316
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	82 684
	109 000

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28%, diminuée des crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	-2 173
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	8 333
	6 160

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	26 882
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	7 979

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles

Une partie des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles à hauteur de 5 720 074 € (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothèque à première demande sur l'ensemble immobilier avec interdiction d'aliéner publiée) et des sûretés personnelles à hauteur de 165 000 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	100 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	-	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	58 867	58 867
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.5 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2.5 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (cadres : 44%, agents de maîtrise : 43%, employés : 25%) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible , employés moyen ;
- table de mortalité : 2017.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 56 000 €

Entreprises liées

Participations	1 000
Créances rattachées à des participations	302 451
Créances diverses	94 000

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

SACOPAL

Commissaires aux Comptes



Manet

S.A.R.L. INSIDE
49320 Brissac Quincé
R.C.S. ANGERS
505 007 518

Filiales & participations entre 10 et 50 %

Capital	7 000
Capitaux propres autres que le capital	-747 579
Quote-part du capital détenu	14.29%
Valeur brute des titres détenus	1 000
Valeur nette des titres détenus	1 000
Prêts et avances consentis	396 451
Cautions & avals donnés	100 000
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	319 257
Résultat du dernier exercice clos	143 912
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Manet